

HUBERDEAU



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE Rôle triennal 2025-2026-2027

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Huberdeau devant être en vigueur durant les exercices financiers **2025-2026-2027**, a été déposé au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, le 11 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025 (au plus tard le 30 avril 2025);
- 2- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Municipalité d'Huberdeau
101, rue du Pont
Huberdeau (Québec)
J0T 1G0
- 3- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- 4- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 381-2022 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Huberdeau
Ce 17^e jour de septembre 2024.

Michael Doyle,
Directeur général/ greffier-trésorier.